

BIBLIOGRAPHIE.

— « RÉSUMÉ GÉNÉRAL de la jurisprudence de la Cour impériale de Lyon, contenant l'analyse des arrêts rendus par cette Cour, sur toutes les matières du droit, depuis 1800 jusqu'à 1859, avec indication des arrêts de la Cour de cassation et renvois aux auteurs et aux divers recueils et répertoires de jurisprudence générale, par J.-C. Paul Rougier, docteur en droit, avocat à la Cour impériale. Paris, Lyon, V^e Mougin-Rusand, édit., 1860, in-8. »

Ce titre volumineux indique suffisamment quel a été le travail de l'auteur, et précise avec clarté quel ordre, quelle patience investigatrice et quel savoir il a fallu pour mener à bien une tâche qui eût fait reculer et pâlir plus d'un vieux jurisconsulte. *La Revue* ne peut voir paraître, sans la signaler, une œuvre de cette importance. Comprenant cependant quelle difficulté il y aurait pour elle à rendre un compte détaillé, aride peut-être pour quelques lecteurs, elle se contentera de citer le passage suivant de la lecture faite par M. Durieu, à l'Académie de Lyon, en lui offrant cet ouvrage :

« Un avocat du barreau de Lyon qui porte un nom cher à l'Académie, M. Paul Rougier, vous a fait hommage d'un ouvrage intitulé : *Résumé général de la Jurisprudence de la Cour de Lyon*.

« Ce livre est une œuvre à la fois de patience et d'érudition. Elle a consisté à rassembler, sur chaque matière, les nombreux arrêts de la Cour, à en extraire sommairement le point de droit qu'ils consacrent ; à coordonner ensuite et à classer par ordre alphabétique toutes ces décisions, de manière à ce que leur ensemble formât sous chacun des principaux termes du droit, un corps de doctrine entier.

« Cette œuvre laborieuse, M. Rougier l'a exécutée avec conscience, avec précision, avec intelligence. On sent, en le lisant, que l'auteur n'est pas un copiste d'arrêts, mais un jurisconsulte qui sait les analyser et les comprendre.

« M. Rougier a fait un ouvrage utile aux magistrats qui aiment à revoir leurs œuvres passées, ne fût-ce que pour y rester fidèles ; aux avocats qui, dans ce siècle si occupé, où chacun vit en courant, aiment surtout les faciles recherches ; enfin aux plaideurs, car rien assurément ne saurait être plus utile à un plaideur que de connaître d'avance, sur la question qui l'intéresse, l'opinion de ceux qui doivent le juger.

« J'ajoute que cette œuvre a été surtout utile à celui qui a eu le courage de l'entreprendre ».

Si après ce rapport nous osons compter les feuillets nous dirions que l'ouvrage de M. Paul Rougier, forme un gros in-8° compacte, de près de 800 pages. Mais cela n'apprendrait rien à ceux qui connaissent le talent et l'amour du travail de l'auteur. A. V.

CHRONIQUE LOCALE.

Lyon n'est plus à Bellecour exposé à la poussière et à la musique militaires, ni au Parc de la Tête d'Or, autour du Chalet, rendez-vous des gens altérés et des gourmets, de la volière, point de réunion des ménagères, de la serre, but de la promenade des savants, ni sous les verts ombrages fréquentés par les mères de famille et les rêveurs, quand les jeunes filles n'y dansent pas ; Lyon, le Lyon marchand, le Lyon curieux, le Lyon flâneur ne se rencontre plus le long des rails wais du chemin de fer de la Croix-